CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 02 novembre 2020 à 19h00 par conférence téléphonique conformément aux exigences du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation et ce, dû au COVID-19, tenue au bureau municipal situé au 151 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

 MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

 MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE

 MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

Monsieur yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-11-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-10-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 05 OCTOBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 octobre 2020 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 octobre 2020 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-10-03**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 OCTOBRE 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 octobre 2020 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cinquante-et-un-mille-six-cent-vingt-trois-dollars et soixante-dix-huit-cents (51,623.78$) de déboursés et de sept-mille-neuf-cent-quinze-dollars et cinquante-six-cents (7,915.56$) de salaires;

° QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cinquante-neuf-mille-cinq-cent-trente-neuf-dollars et trente-quatre-cents (59,539.34$).

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-11-04**

**DÉPÔT-ÉTAT COMPARATIF COURANT-EXERCICE FINANCIER 2020**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier doit déposer au Conseil municipal et ce, au moins quatre (4) semaines avant la séance où le budget de l’exercice financier suivant doit être adopté , l’état comparatif courant pour l’exercice financier 2020 de la Municipalité de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° DE prendre acte de fait du dépôt de l’état comparatif courant pour l’exercice financier 2020 par le directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-11-05**

**DÉPÔT-ÉTAT COMPARATIF-RÉALISATIONS ET PRÉVISIONS-EXERCICE FINANCIER 2020**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier doit déposer au Conseil municipal et ce, au moins quatre (4) semaine avant la séance où le budget de l’exercice financier suivant doit être adopté, l’état comparatif des réalisations et prévisions pour l’exercice financier 2020 de la Municipalité de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° DE prendre acte de fait du dépôt de l’état comparatif des réalisations et prévisions pour l’exercice financier 2020 par le directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-11-06**

**RECONDUCTION DE L’ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES À CARACTÈRE SUPRALOCAL 2021-2025**

CONSIDÉRANT QUE l’entente sur les équipements et infrastructures à caractère supralocal prendra fin le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité souhaite conclure une nouvelle entente avec la Ville de Matane en ce qui concerne la gestion des équipements et infrastructures à caractère supralocal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande à la Ville de Matane de modifier l’article 9 de l’entente de la façon suivante :

L’ARTICLE 9. Diffusion de la programmation des activités de loisirs, culture et vie communautaire soit modifiée afin que les municipalités qui souhaitent que leur propre programmation soit intégrée à la programmation de la Ville de Matane puissent le faire sans frais supplémentaires;

° D’autoriser le maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité, le protocole d’entente selon les conditions établies et convenues entre les parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-11-07**

**PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCAL-VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES-LETTRE DU MINISTRE DES TRANSPORTS MONSIEUR FRANÇOIS BONNARDEL-AIDE FINANCIÈRE D’UN MONTANT DE 132,706$**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance envoyée par courriel le 13 octobre 2020, Monsieur François Bonnardel, Ministre des Transports annonce une aide financière maximale d’un montant de 132,706.00$ pour l’entretien des routes locales admissible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° DE prendre acte de fait de la correspondance de Monsieur François Bonnardel, Ministre des transports.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-11-08**

**DÉPÔT-PROCÈS-VERBAL DE L’OUVERTURE DE SOUMISSION-PROJET : #53-2-08023-20-02-TRAVAUX DE PAVAGE ET CORRECTION DE PROFIL**

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offres sur invitation a été lancé pour des travaux de pavage et correction de profil selon le devis préparé par la Fédération Québécoise des municipalités, Projet : #53-2-08023-20-02;

CONSIDÉRANT QU’une (1) seule soumission a été reçue et est conforme, tel qu’il appert au procès-verbal d’ouverture de soumission du 26 octobre 2020, soit :

° Les Pavages des Monts inc. : 79,177.37$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° DE prendre acte de fait du dépôt du procès-verbal de l’ouverture de soumission pour des travaux de pavage et correction de profil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-11-09**

**ADJUDICATION DE CONTRAT-PROJET : #53-2-08023-20-02-TRAVAUX DE PAVAGE ET CORRECTION DE PROFIL-LES PAVAGES DES MONTS INC.**

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offres sur invitation a été lancé pour des travaux de pavage et correction de profil selon le devis préparé par la Fédération Québécoise des Municipalités, Projet : #53-2-08023-20-02;

CONSIDÉRANT QU’une (1) seule soumission a été reçue et est conforme, tel qu’il appert au procès-verbal d’ouverture de soumission du 26 octobre 2020, soit :

°Les Pavages des Monts inc. : 79,177.37$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° D’adjuger en faveur de Les Pavages des Monts inc., la soumission pour des travaux de pavage et correction de profil selon le devis préparé par la Fédération Québécoise des Municipalités, projet :#53-2-08023-20-02 au montant de soixante-dix-neuf-mille-cent-soixante-dix-sept-dollars et trente-sept-cents (79,177.37$) taxes incluses;

° Que le montant de ces travaux de pavage soit payé à même la subvention d’un montant de 50,000.00$ recommandé au Ministère des transports par le député Monsieur Pascal Bérubé et la balance à même le poste budgétaire numéro # 02-32000-625 du budget 2020;

° QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-11-10**

**ARRIVÉE DU SERVICE 211 SUR NOTRE TERRITOIRE-CENTRAIDE**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 25 septembre 2020, Centraide nous informe de l’arrivée du service 211, un service d’information et de référence pour les ressources sociocommunautaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° De prendre acte de fait de la correspondance de Centraide informant la municipalité de l’arrivée du service 211.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-11-11**

**FINANCEMENT OU REMBOURSEMENT D’UN EMPRUNT D’UN MONTANT DE 26,185.00$-CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QU’un prêt à terme d’un montant de 26,185.00$ vient à échéance le 23 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut le refinancer ou le rembourser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité rembourse auprès de la Caisse Desjardins de La Matanie le prêt à terme au montant de 26,185.00$ à même le poste de la réserve financière numéro : # 5593000.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-11-12**

**AIDE FINANCIÈRE D’UN MONTANT DE 55,777.00$-COVID-19-LETTRE DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L’HABITATION MADAME ANDRÉE LAFOREST**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 05 octobre 2020, Madame Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales et de l’habitation informe la municipalité de l’octroi d’une aide financière d’un montant de 55,777.00$ qui pourra être utilisé autant en 2020 qu’en 2021 afin d’atténuer des impacts de la pandémie de la COVID-19 dont un premier versement de 38,347$ sera effectué en décembre 2020, accompagné du détail du calcul établissant le montant d’aide et le solde sera versé avant le 31 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° DE prendre acte de fait de la correspondance de la Ministre des Affaires municipales et de l’Habitation, Madame Andrée Laforest.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-11-13**

**AIDE FINANCIÈRE D’UN MONTANT DE 55,777.00$-RÉPARTITION DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire répartir des dépenses encourues pour la pandémie de la COVID-19 dans l’aide financière accordée d’un montant de 55,777.00$ de la Ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire répartir les dépenses suivantes à l’aide financière accordée d’un montant de 55,777.00$, soit :

° Dépenses de conférences téléphoniques pour séance ordinaire;

° Aides financières accordées au Cercle des Fermière de Sainte-Félicité;

° Aides financières accordées au Centre Sportif Sainte-Félicité (camp jour, employés)

° Aide financière accordée à l’école de Sainte-Félicité (aménagement cour d’école);

° Heures supplémentaires du directeur général pour le nettoyage les fins de semaine de la Mairie et du guichet automatique à cause de la COVID-19;

° Produits servant au nettoyage ainsi que du matériel et/ou équipement.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-11-14**

**DÉPÔT-PROCÈS-VERBAL DE LA L’OUVERTURE DES SOUMISSIONS-APPELS D’OFFRES SUR INVITATION-ÉTUDE GÉOTECHNIQUE-PROJET DE CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE USINE D’EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offres sur invitation a été lancé pour obtenir les services professionnels afin de réaliser une étude géotechnique dans le cadre du projet de construction d’une usine d’eau potable;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumission ont été reçues et sont conformes, tel qu’il appert au procès-verbal d’ouverture de soumissions du 28 octobre 2020, soit :

° Groupe GÉOS : 22,742.06$ taxes incluses

° GHD : 21,327.86$ taxes incluses

° Laboratoire d’expertises de RDL : 17,277.29$ taxes incluses

° Englobe : 17,234.75$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° DE prendre acte de fait du dépôt du procès-verbal de l’ouverture de soumissions pour obtenir les services professionnels afin de réaliser une étude géotechnique dans le cadre du projet de construction d’une nouvelle usine d’eau potable.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-11-15**

**ADJUDICATION DE CONTRAT-ÉTUDE GÉOTECHNIQUE-PROJET DE CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE USINE D’EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offres sur invitation a été lancé pour obtenir les services professionnels afin de réaliser une étude géotechnique dans le cadre du projet de construction d’une usine d’eau potable;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et sont conformes, tel qu’il appert au procès-verbal d’ouverture de soumissions du 28 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° D’adjuger en faveur de Englobe, la soumission pour obtenir les services professionnels afin de réaliser une étude géotechnique dans le cadre du projet de construction d’une usine d’eau potable au montant de dix-sept-mille-deux-cent-trente-quatre-dollars et soixante-quinze-cents (17,234.75$) taxes incluses;

° QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties ainsi que la soumission de Englobe.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-11-16**

**VIEILLES CHAISES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire se départir des vieilles chaises en surplus du Centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité offre gratuitement aux organismes de Sainte-Félicité les vieilles chaises en surplus du Centre communautaire de Sainte-Félicité;

° QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit mandaté pour contacter les organismes.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-11-17**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

De lever la séance ordinaire du 02 novembre 2020, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 20h41.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

ANDREW TUCOTTE YVES CHASSÉ, GMA

MAIRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER